



Le nouveau forfait « patient urgences » est un forfait, c'est certain !

samedi 26 décembre 2020, par [Bariaud](#)

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

LE NOUVEAU FORFAIT « PATIENT URGENCES » EST UN FORFAIT, C'EST CERTAIN !

Le projet de loi de finances de la Sécurité sociale 2021 (PLFSS) contient une mesure scandaleuse : tous les malades se rendant aux urgences sans être hospitalisés devront payer dès le 1^{er} janvier 2021, une somme prévue de 18 € (elle sera fixée par arrêté). Le PLFSS a été adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier.



23
La Lien N° 305 - décembre 2020

Cette mesure touchera, pour une bonne part, les personnes âgées, évidemment. Aujourd'hui, un patient·e qui se rend aux urgences bénéficie d'une prise en charge à 80 % de ses frais médicaux par l'Assurance maladie, reste à sa charge le ticket modérateur qui est la plupart du temps pris en charge par les mutuelles des patient·es, en tout ou partie.

Il faut savoir que 80 % des passages aux urgences ne conduisent pas à une hospitalisation : faute de médecin·e généraliste à proximité ou dehors des heures de consultation, quel autre recours que les urgences ? La raréfaction de médecin·es s'aggrave dans de nombreux endroits : le passage aux urgences a doublé en 20 ans.

Comme à l'occasion de la pandémie Covid-19, cette mesure cache le manque de lits et de soignant·es, le manque d'hôpitaux de proximité.

Signez la pétition collective !



NOUVEAU FORFAIT URGENCES

C'est inacceptable : les assurés ne peuvent être rendus responsables du manque de médecin·es dit·e de ville « ou de recours possibles à des soins de proximité qui les obligent à se rendre dans les services d'urgence. Ils et elles ne peuvent être rendus responsables des fermetures de lits à l'hôpital, du manque de personnel soignant dans tous les services... La CGT, au contraire, fait des propositions pour développer faciles soit soins de proximité, qu'ils soient payonnés ou non. Elles s'appuient notamment sur la création de Centres de santé pluri-disciplinaires (médecin·es généralistes et spécialistes, infirmier·es, radiologues...) dans le cadre du service public. Je suis contre le forfait urgences. Je demande qu'il soit retiré du projet de financement de la Sécurité sociale.

Signature en ligne : <https://www.cgt.fr/petition/non-au-forfait-urgences>

Le projet de loi de finances de la Sécurité sociale 2021 (PLFSS) contient une mesure scandaleuse : toutes les malades se rendant aux urgences sans être hospitalisés devront payer dès le 1er janvier 2021, une somme prévue de 18 € (elle sera fixée par arrêté). Le PLFSS a été adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier.

Cette mesure touchera, pour une bonne part, les personnes âgées, évidemment. Aujourd'hui, un·e patient·e qui se rend aux urgences bénéficie d'une prise en charge à 80 % de ses frais médicaux par l'Assurance maladie, reste à sa charge le ticket modérateur qui est la plupart du temps pris en charge par les mutuelles des patient·es, en tout ou partie.

Il faut savoir que 80 % des passages aux urgences ne conduisent pas à une hospitalisation car, faute de médecin·e généraliste à proximité ou dehors des heures de consultation, quel autre recours que les urgences ? La raréfaction de médecin·es s'aggrave dans de nombreux endroits : le passage aux urgences a doublé en 20 ans.

Comme à l'occasion de la pandémie Covid-19, cette mesure cache le manque de lits et de soignant·es, le

manque d'hôpitaux de proximité.

Signez la [pétition confédérale](#) !